

Commune de SALLES-CURAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Août 2021

Présents : Maurice COMBETTES, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Valérie BRU, Vincent GAUBERT, Claire ALRIC, André ROUX, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Mariya DAURES, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Geneviève BANNES a donné pouvoir à Maurice COMBETTES, Corinne LABIT (excusée)

Ordre du jour :

- Démission de Mme Valérie FERRIEU
 - o Installation de Mme Mariya DAURES
 - o Fixation du nombre d'adjoints
 - o Election des Adjoints
 - o Intégration des commissions par Mme Mariya DAURES
 - o Délégué sécurité routière
 - o Délégué SMICA
- Régularisation cour de Bouloc (CARRIERE-DURAND-MARTY-COMMUNE)
- Opération Bourg-Centre – Actualisation du plan de financement
- Questions diverses

Le Procès-Verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité

Démission de Mme Valérie FERRIEU

Exposé : Par courrier en date du 27 juillet 2021 adressée à Mme la Préfète, Mme Valérie FERRIEU lui a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale et par conséquent de 1^{ère} adjointe.

Par courrier en date du 6 août, Monsieur le Sous-Préfet de Millau a accepté la démission de Mme Valérie FERRIEU et indiqué qu'elle sera remplacée au sein du conseil municipal par Mme Mariya DAURES et par Mme Geneviève BANNES en qualité de déléguée communautaire.

Il est procédé à l'installation de Mme Mariya DAURES en qualité de Conseillère municipale.

Concernant les adjoints : il est proposé de maintenir l'effectif à 4. Il est procédé à l'élection d'un 4^{ème} adjoint qui prends le rang de 1^{er} adjoint, compte tenu que les adjoints en poste n'ont pas souhaité remonter leur rang.

Monsieur le Maire précise qu'il a proposé ce poste à plusieurs, une seule personne est susceptible d'accepter, il s'agit de Geneviève BANNES. Elle est absente ce soir, mais elle a préparé un petit message à l'intention du Conseil Municipal. Il en donne lecture :

« Bonsoir à toutes et à tous,

Je ne peux pas être présente ce soir, car j'avais pris des engagements qu'il ne m'a pas été possible de remettre, avant de connaître la date de la réunion. Je vous prie de m'en excuser.

Maurice m'as sollicitée, tout comme il en a sollicité d'autres pour connaître leurs intentions par rapport à la vacance de poste d'adjoint.

Après mûre réflexion, et sans prétention, j'ai accepté d'occuper un poste d'adjoint, si vous m'accordez votre confiance. Mai je souhaite que les choses soient parfaitement claires à vos yeux.

Je ne vois pas le rôle d'adjointe, comme un rôle supérieur à celui des autres conseillers municipaux, je n'y vois pas un rôle de pouvoir, simplement je m'investirais aux côtés des autres adjoints pour faire avancer les dossiers et aider le Maire dans la mesure de mes possibilités.

C'est le poste de 1^{er} adjoint qui est vacant, c'est un peu gênant pour moi de me présenter à ce poste, mais les adjoints en poste ne souhaitent pas modifier leur rang.

Aussi, je propose, qui si vous me confiez cette mission, nous partageons équitablement les indemnités, je ne souhaite pas que le 1^{er} adjoint ait des indemnités supérieures aux autres.

Je m'attacherai à remplir cette mission de mon mieux pour que ce mandat voit la réalisation de nombreux projets ».

Signé le 19.08.2021

« Geneviève BANNES »

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 27 juillet 2021 reçu en Préfecture le 29 juillet 2021, Mme Valérie FERRIEU informe Mme la Préfète qu'elle souhaite démissionner du conseil municipal et de fait de son rôle de 1^{ère} adjointe. Par courrier en date du 6 août 2021 reçu en Mairie le 09 août 2021, Monsieur le Sous-Préfet nous informe qu'il accepte la démission de Mme Valérie FERRIEU qui est remplacée par l'élue suivante sur la liste « Agir pour l'Avenir », c'est-à-dire Mme Mariya DAURES ;
Il convient donc de l'installer dans ses fonctions de conseillère municipale et ensuite de procéder à l'élection d'un 4^{ème} adjoint si le conseil municipal le souhaite.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECISE de procéder à l'élection d'un 4^{ème} adjoint qui prendra le 1^{er} rang laissé vacant par la démissionnaire
- Candidat(s) : Geneviève BANNES –
L'élection à bulletin secret au 1^{er} tour de scrutin a donné le résultat suivant :
- Votants 14
- Exprimés 12

- Blancs 2
- Majorité absolue 8

Ont obtenu :

- BANNES Geneviève 12 voix

Mme Geneviève BANNES est proclamée élue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin.

Mme Geneviève BANNES prend le rang de 1^{ère} adjointe.

Indemnités Adjointes :

Exposé : Actuellement le 1^{er} adjoint a une indemnité mensuelle brute de 770.10 € (19.8 % de l'indice Brut 1027 – majoré 830) montant maximum

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints ont des indemnités mensuelles brutes de 466.73 € (12 % de l'indice Brut 1027 – Majoré 830) 403 € Net.

Il est proposé de répartir la différence entre l'indemnité actuelle du 1^{er} adjoint : 770.10 et l'indemnité actuelle des autres adjoints 466.73 ($770.10 - 466.73 = 303.37$) sur les 4 adjoints ($303.37 : 4 = 75.74$) et de l'ajouter à l'indemnité actuelle : $466.73 + 75.74 = 542.57$ ce qui correspond à une indemnité au taux de 14 % (544.51 € brut)

Délibération : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer, avec effet au 1^{er} septembre 2021, le montant des indemnités pour l'exercice des adjoints à un même niveau pour les 4 adjoints.

L'indemnités correspondra à 14 % de l'indice brut 1027 (IM 830)

Délibération approuvée par 12 voix – 2 Abstentions

Mme FERRIEU faisait partie des commissions :

- Education
- Associations – Animations
- Maison de santé et services à la personne
- Office de Tourisme municipal

Il est proposé à Mme Mariya DAURES d'intégrer ces commissions, ce qu'elle accepte.

Délégué communal « Sécurité Routière »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Mme Valérie FERRIEU, déléguée communale « Sécurité Routière », il y a lieu de la remplacer.

Après vote du Conseil Municipal, est élu :

- Délégué communal « Sécurité Routière » : Monique VAYSSE

Délibération approuvée par 12 Voix – 2 Abstentions

Délégué communal SMICA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Mme Valérie FERRIEU, déléguée communale SMICA, il y a lieu de la remplacer.

Après vote du Conseil Municipal, est élu :

- Délégué communal SMICA : Mariya DAURES

Délibération approuvée par 12 Voix – 2 Abstentions

Régularisation Cour de Bouloc

Exposé : Ce dossier évoqué en réunion du conseil municipal du 09.09.2014 arrive à terme. Il s'agit de diviser une cour indivise entre M. CARRIERE André, Mme DURAND Elodie et d'en laisser une partie en indivision qui entre dans le domaine privé de la commune afin de limiter les problèmes de voisinage et de laisser un accès aux parcelles qui donnent sur cette cour. Un document d'arpentage a été établi par un géomètre, signé par l'ensemble des personnes concernées qui valident ce projet. Ce document d'arpentage nous a été retourné ces derniers jours par le géomètre.

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle BH 56 au village de Bouloc apparaît comme indivise entre M. CARRIERE André, Mme DURAND Elodie et M. MARTY Joël, cependant elle dessert d'autres propriétés privées, aussi, à la demande des propriétaires indivis et après accord de principe du conseil municipal, un projet de division a été entrepris.

M. CARRIERE André bénéficiera de la parcelle BH 260 d'une surface de 01a 22 ca

Mme CLEMENS Charlotte bénéficiera de la parcelle BH 262 pour 15 ca et BH 263 pour 03 ca

M. MARTY Joël bénéficiera de la parcelle BH 261 d'une surface de 84 ca

La commune de SALLES-CURAN bénéficiera de la parcelle BH 264 d'une surface de 01a 48ca qui permettra aux propriétaires des parcelles voisines d'y accéder depuis cette parcelle qui intégrera le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le découpage de la parcelle indivise tel que proposé
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

Délibération approuvée par 14 Voix

Opération Bourg Centre – Actualisation du plan de financement

Exposé : Par délibération en date du 22 janvier 2021 il a été établi un plan de financement prévisionnel pour l'aménagement bourg-centre 1^{ère} tranche sur la base d'une dépense de 997 000 €

HT. : Etat DETR	249 250
Etat Plan de Relance	80 000
Région	199 400
Département	199 400
Leader	50 000
Autofinancement	218 950

Par le biais du PETR, la commune va percevoir de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 236 439 € il convient donc de revoir le plan de financement pour l'ajuster aux subventions connues :

Dépenses : 997 000 €

- DSIL	236 439 €
- DETR	92 811 €
- Région	199 400 €
- Département	199 400 €
- Leader	50 000 €
- Autofinancement	218 950 €

Seule la répartition des aides de l'Etat diffère, l'autofinancement n'évolue pas.

Les travaux reprendront le 13 septembre.

Délibération :

Par délibération en date du 22 janvier 2021 il a été établi un plan de financement prévisionnel pour l'aménagement bourg-centre 1^{ère} tranche sur la base d'une dépense de 997 000 € HT.

Ce plan de financement doit être actualisé compte tenu que la commune percevra de la DSIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement suivant :

Coût de la 1^{ère} tranche de travaux : 997 000 € HT

- DSIL	236 439 €
- DETR	92 811 €
- Région	199 400 €
- Département	199 400 €
- Leader	50 000 €
- Autofinancement	218 950 €

Délibération approuvée par 13 voix – 1 abstentions

Questions diverses :

Assainissement les Canabières : le compte rendu de la dernière réunion (12.08.2021) qui a eu lieu avec les services d'Aveyron Ingénierie concernant l'Assainissement des Canabières est remis au Conseil Municipal afin que chacun puisse prendre la mesure de ce dossier.

Monsieur le Maire précise que cette opération verra l'application des nouvelles règles en matière de raccordement au réseau séparatif et d'aides aux particuliers pour la réalisation du séparatif sur les propriétés privées. Les particuliers pourront bénéficier d'une aide à hauteur de 40 %.

L'assainissement collectif sera repris par la communauté de communes en fin de mandat. Un contrat est actuellement en cours d'élaboration avec l'Agence de l'Eau.

Marchés du mardi soir : Colette ROLLAND MOLINIER demande si le déplacement sur le foirail est définitif. Il lui est répondu que ce n'est pas définitif mais que cela facilite l'organisation. Il a été déplacé car dans un premier temps, le passe sanitaire était obligatoire puisqu'il y avait restauration et qu'il n'était pas possible de contrôler le « passe sanitaire » dans le village. Le marché a évolué, il n'y a plus de restauration sur place, donc plus de passe sanitaire obligatoire pour ce marché. Le plan vigipirate est cependant renforcé et cette organisation permet le contrôle des accès et la sécurité des participants.

Cette organisation ne peut pas être appliquée pour les marchés du samedi compte tenu du nombre d'exposants. Le passe sanitaire ne s'applique pas aux marchés de plein vent, mais la sécurisation n'est pas optimale du fait de la difficulté à la mettre en place.

Location salle des fêtes des Canabières : Claire ALRIC demande à ce que la place ne soit pas fermée systématiquement. Il lui est répondu que la Mairie ne prends pas d'arrêté autorisant la fermeture de la place sauf pour la fête.

Route la Vernhette : Les travaux seront repris par la Communauté de Communes.

Claire ALRIC signale qu'il y a un gros trous avant le virage qui devient dangereux.